



Résiliation assurance professionnel

Par **laprade**, le **07/10/2013** à **13:49**

bonjour,

je suis agriculteur et j'ai une assurance pour mon matériel et mes bâtiments dont la date d'échéance est au 02 octobre 2013.

par courrier, le 26 septembre 2013, j'ai reçu l'appel à cotisation pour un montant exorbitant par rapport à ce que je payais d'ordinaire.

une autre assurance m'a fait une proposition équivalent à la moitié du prix de mon assureur habituel à qui j'ai demandé la résiliation de mon contrat au regard de la loi Chatel mais on me répond qu'elle ne s'applique qu'aux personnes physiques (aux particuliers)

n'y a t il pas un moyen légal de changer d'assureur ?

Pour donner une idée, mon assureur me réclame 850 euros alors que la nouvelle proposition reçue d'un concurrent pour les mêmes garanties est de 470 euros.

merci pour votre réponse.

cordialement